

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
M. G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la Ville
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 47613
N/Réf : AVL/KD/AND-2.167/s.541
Annexe : 1 dossier

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Route de Lennik / rue Meylenmeersch – Hôpital Erasme.
Extension de l'hôpital et des parkings.

En réponse à votre lettre du 16 juillet 2013, en référence, réceptionnée le 16 juillet, nous vous communiquons les **remarques** formulées par la CRMS, en sa séance du 21 août, sur le projet mentionné sous rubrique.

La demande vise le réaménagement de l'Hôpital Erasme situé en bordure du site classé du Vogelzang, à la frontière régionale. Il est bordé par la rue Meylemeersch qui forme une boucle autour de l'hôpital et qui longe une partie du site classé.

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre d'un schéma directeur, prévoit : la construction d'une extension de l'hôpital existant, l'aménagement de deux esplanades d'accueil (pour l'hôpital proprement dit et l'hôpital de jour), l'adaptation de l'accès aux urgences et le réaménagement des différentes zones de parking : rehaussement du parking Centre, extension du parking Est (à ciel ouvert) et construction d'un nouveau parking à l'ouest (avec hélicoptère).

Le dossier qui est soumis aujourd'hui à la CRMS comprend notamment une série de plans datés d'octobre 2011. Or, il revient à la Commission que le projet global aurait été considérablement modifié depuis. **Par conséquent, la CRMS estime qu'il n'y a pas lieu de se prononcer sur le projet de 2011 puisqu'il ne serait plus d'actualité.**

A toutes fins utiles, la Commission observe toutefois qu'à ce stade du dossier, le projet modifie une partie de la rue Meylemeersch pour la réduire à une simple desserte de parkings (avec accès aux urgences).

En tout état de cause, et quel que soit le projet définitif, la CRMS signale qu'elle ne peut approuver un tel parti qui reviendrait à privatiser l'accès au site classé. La rue Meylemeersch participe pleinement au caractère rural du Vogelzang et sert d'interface entre le site classé et le complexe hospitalier. Pour cette raison, la CRMS demande de ne pas réduire la rue Meylemeersch à une simple desserte de parkings, qui plus est d'un projet encore incertain, et de la maintenir accessible à tous les usagers sur la totalité de son tracé. Un traitement paysager soigné de la voirie et de ses abords immédiats devrait être envisagé afin d'assurer un raccord adéquat entre cette zone de transition et le site classé.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier et M. E. Demelene / A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.

J. VAN DESSEL

Vice-Président